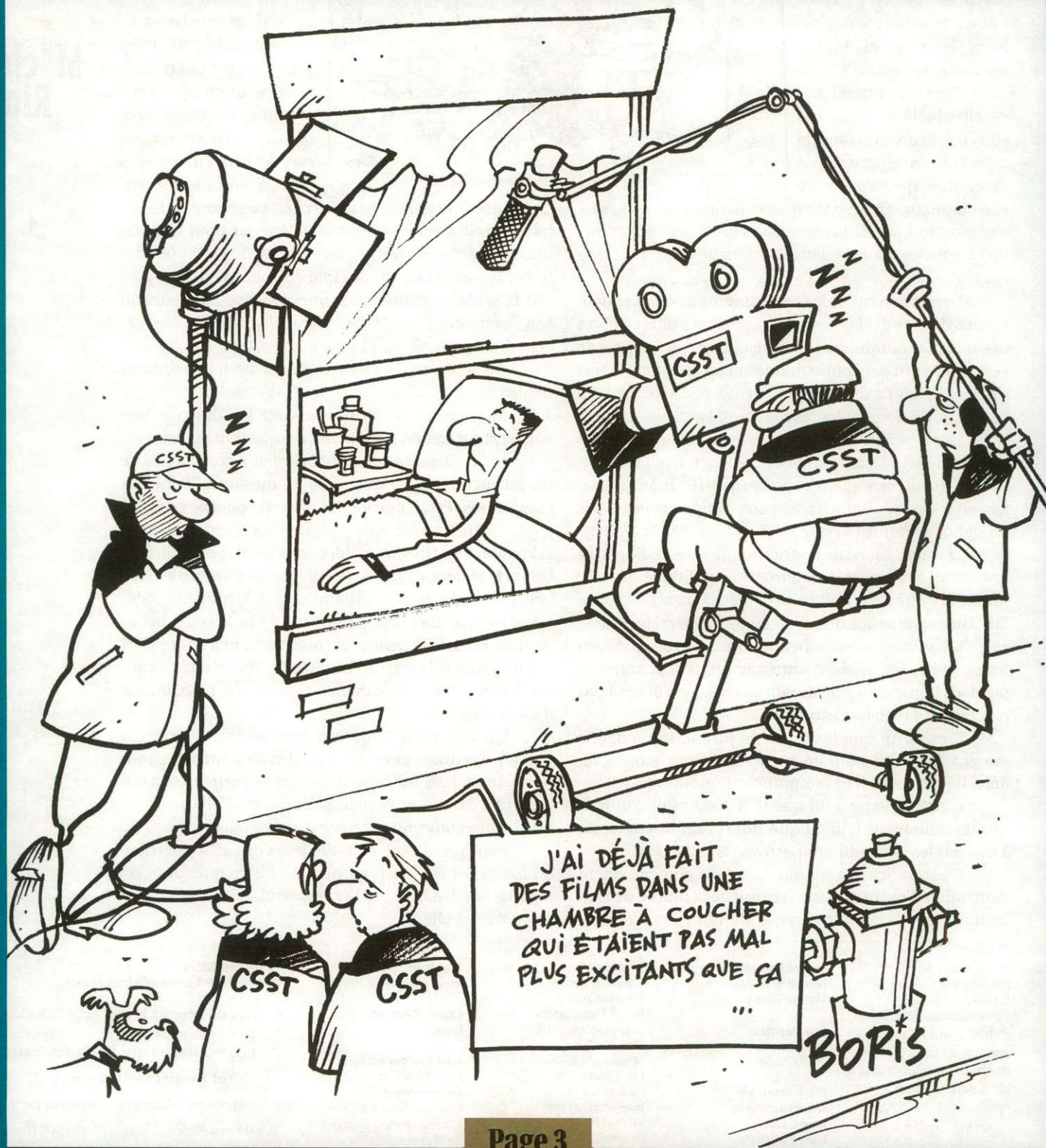


Les ripoux de la CSST



Pauvre elle...

Oui, oui. C'est bien d'elle qu'il s'agit. Cette déesse qui se tient debout, les yeux cachés derrière un bandeau, avec dans une main un glaive et dans l'autre une balance, c'est bien Thémis, ci-devant déesse de la Justice.

Bien sûr, quand elle est allée batifoler avec Zeus sous de divins buissons, la belle Thémis ne pouvait pas savoir dans quelle aventure elle s'embarquait. Ni dans quel état, des milliers de siècles plus tard, se retrouveraient ses disciples, communément appelés avocats dans une langue davantage vernaculaire.

Le récent renvoi à la Cour suprême aura cependant permis de prendre la mesure de l'un de ses plus célèbres disciples. De nombreux appels téléphoniques auprès de l'Olympe n'ont par contre donné aucun résultat: impossible de savoir ce que l'aïeule Thémis pense de M^e Yves Fortier, procureur en toutes matières. Payantes surtout.

Les témoins amenés à la barre s'accordent: voilà un garçon gentil, charmant et intelligent. Il fallait en effet qu'il le soit pour que, tout libéral qu'il fût, Brian Mulroney en fasse son ambassadeur aux Nations Unies. Mais on sait que pour le baryton de Baie-Comeau, le *old boys network* valait bien un bonnet rouge. Même Roger D. Landry lui avait offert une chronique politique dans *La Presse*, histoire de le mettre en évidence dans l'éventualité d'une course à la direction du parti libéral fédéral.

Les veuves et les orphelins au secours desquels, en retour bien sûr d'espèces sonnantes et trébuchantes, ce plaideur hors pair a volé durant sa carrière n'étaient pas précisément de basse extraction.

C'est à lui que les juges de juridiction fédérale avaient fait appel pour empêcher le gouvernement fédéral de toucher à leurs somptueux honoraires.

C'est à encore à lui que le fédéral avait confié le sort du saumon de l'Atlantique, dont la survie était mise à mal par les pêches intempestives des yankees.

C'est toujours à lui que le même gouvernement demandait d'occuper dans la cause de la morue de l'Atlantique, quand les pêcheurs des Maritimes en furent ré-



duits à ronger leurs filets troués pendant que les chalutiers français, espagnols et portugais ratissaient des fonds marins de plus en plus désertés.

C'est ce même avocat décidément bien brillant que Robert Bourassa avait chargé, il y a cinq ans, de « tracer le cadre des prénégociations avec les Cris, en vue de la réouverture de la Convention de la Baie James. » On cherche encore les résultats, mais la norme en vigueur à l'époque pour semblables contrats prévoyait un coût horaire de 100 \$ pour défrayer les services d'un disciple de Thémis. Cela se passait la semaine même où Daniel Johnson, qui publiait son document de réflexion *Vivre selon nos moyens*, acceptait de verser 275 \$ l'heure à M^e Fortier.

On se dit qu'à ce prix-là, la qualité finit par avoir un prix. Mais ce que le dernier renvoi à la Cour suprême aura surtout mis en évidence, c'est que tout en étant un plaideur intelligent, charmant et brillant, ces qualités ne sont d'aucune valeur quand on les mesure à l'aune des convictions. Passe encore, en effet, de plaider pour les juges contre le fédéral, de plaider pour le fédéral contre la France et les USA, de plaider pour le Québec contre les Cris et le fédéral, de plaider pour le fédéral contre le Québec, de plaider la Constitution contre la ministre fédérale en titre, et même de plaider pour P.H. Lessard, président de Métro-Richelieu, accusé par la méchante CSN d'outrage au tribunal: un disciple de Thémis de ce calibre doit en effet mettre du foie gras sur son pain, quand il va au Ritz.

Or, devant la Cour suprême, le grand maître a plaidé le contraire exact de ce qu'il avait soutenu au moment des débats sur Meech. *Fortier vs Fortier!* Voilà qui exige une étonnante flexibilité des rotules. Voilà qui commande des convictions à géométrie variable.

Pourquoi Thémis a-t-elle les yeux cachés derrière un bandeau? Si c'est pour ne pas voir ce que font certains de ses disciples, on la comprend. Pauvre elle...

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page informatique

Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction

Robert Boucher
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue
Claude St-Georges

Photographe

Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu
Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclairer
de Beauceville.

Pour modifier

le nombre d'exemplaires reçus:

(514) 598-2233

1601, av. de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.



Les ripoux de la CSST

Un des rares gestes progressistes de Trudeau fut de «sortir l'État des chambres à coucher», à la fin des années 60. La CSST et les employeurs sont-ils au-dessus de l'État?

Lucie Laurin

Imaginez-vous: vous êtes en arrêt de travail pour une lésion professionnelle. Un jour, vous recevez un mystérieux colis contenant un vidéo, un montage-vidéo, un montage-photo et un rapport de filature. Vous vous rendez compte, alors, que vous avez servi de vedette, sans le savoir, à une bande de voyeurs qui ont espionné et noté chacun de vos gestes et déplacements, et vous ont filmé à votre insu, parfois jusque dans votre chambre à coucher.

Quand Jean-Marie Legrand (nom fictif: le travailleur, on le comprend, a préféré garder l'anonymat) se prépare à se coucher et peut-être — oh l'horrible fraude! — à baiser, il doit se demander chaque fois s'il y a un public qui attend derrière le rideau, la bave aux lèvres. Génial, pour la libido...

Jean-Marie Legrand n'a pourtant rien d'une vedette et n'a jamais prétendu porter à l'écran quelque prouesse

sexuelle. C'est un travailleur, et un travailleur accidenté. En transportant de la marchandise, il s'est infligé une entorse lombaire. La CSST ayant accepté la réclamation, l'employeur a engagé une firme privée pour le filmer. Ne reculant devant rien pour recueillir LA preuve qui ferait condamner à coup sûr leur victime, les «fins limiers» ont filmé le travailleur avec sa femme jusque dans leur chambre à coucher, en

s'aidant de jumelles et d'un téléobjectif.

En première instance, la CSST a visionné le vidéo, mais maintenu les indemnités. L'employeur a contesté. Devant le bureau de révision, il a insisté pour que les réviseurs visionnent l'ensemble du vidéo. Après que le travailleur eût opposé ses objections, les membres du bureau de révision ont décidé de voir le vidéo sans les scènes de la chambre à coucher. Finalement, le bureau de révision a maintenu le versement des indemnités. L'employeur n'en a pas appelé de la décision. Mais il a tout de même congédié le travailleur.

Le jugement, ça ne nuit pas!

Un autre travailleur, Anto-

nio Banfi (nom fictif), un cimentier finisseur de 58 ans, se serait sans doute retenu d'arracher les mauvaises herbes dans son jardin, si seulement on l'avait prévenu que ce geste est aussi dangereux pour le dos que soulever une poche de ciment! Il s'était, en effet, infligé une entorse lombaire en soulevant, en même temps qu'il se retournait, la dernière d'une série de poches de ciment.

En première instance, la CSST avait refusé la réclamation du travailleur, mais le bureau de révision avait renversé la décision. Le médecin traitant avait reconnu au travailleur des limitations fonctionnelles l'empêchant de reprendre son travail de cimentier finisseur. Dans son rapport d'évaluation, le médecin avait noté en passant que M. Banfi avait dû réduire ses activités personnelles de jardinage à cause de sa lésion.

À la suite d'une dénonciation anonyme, la CSST a engagé une firme privée, qui est allée filmer le travailleur dans sa cour arrière par une brèche dans la clôture. La victime — oh l'horrible fraude! — était en train de jardiner.

Le médecin patronal n'a pas manqué, bien sûr, de plaider qu'Antonio Banfi ne pouvait jardiner avec une douleur lombaire. Mais l'arbitre médical se rangea plutôt du côté du médecin traitant.

Le sac était blanc!

Hélène Labrie (nom fictif), elle, a commis le crime infâme de continuer d'exister malgré son mal de dos indemnisé par la CSST. Préposée aux bénéficiaires, elle s'était blessée une première fois, puis une seconde pendant une assignation temporaire. Son mal de dos continuant de la faire souffrir, elle a contesté la décision de la CSST de la retourner au travail.

Le 19 janvier 1998, elle reçoit un colis de la CSST contenant un rapport de filature, une bande-vidéo, un montage-vidéo et un montage-photo. Dans le mandat donné aux

agents 7110 et 7111, on peut lire: «Selon Mme Labrie, elle est souffrante au niveau dorsal: toutefois, elle s'occupe de son petit-fils de deux ans.»

Les enquêteurs ont épié la travailleuse durant la journée du 20 décembre 1997 (à cinq jours de Noël, elle est allée faire quelques emplettes, oh l'horrible fraude!). Ils ont noté qu'à 10 heures 13, elle a quitté son domicile en compagnie d'une jeune fille, qu'elle est arrivée à 10 heures 16 au marché, etc. Le rapport de filature rapporte ainsi, à la minute précise, tous les déplacements et gestes de la travailleuse jusqu'à 18 heures, mentionnant qu'elle est sortie du marché avec un sac blanc, qu'à 11 heures 53, son camion était en mouvement sur le boulevard Pelletier et qu'à 16 heures 45, les lumières de Noël étaient allumées à son domicile. On peut également lire la description physique de Mme Labrie (dite: le sujet) et de la jeune fille, ainsi que celle de leurs vêtements (la jeune fille qui l'accompagnait portait un manteau de cuir noir, pas possible!).

Les enquêteurs sont également allés interroger les voisins de la travailleuse.

Faut-il arrêter de bouger?

Sur le vidéo envoyé par la CSST, la travailleuse se voit effectuant divers déplacements, elle voit sa maison, sa voiture, la jeune fille. Sur le montage-photo, 18 photos tirées du vidéo dont 15 d'elle. Enfin, le montage-vidéo reprend une à une, en les tournant lentement, les pages du montage-photo. Comme pour démontrer avec insistance que toutes les preuves sont là pour la faire condamner.

«Je me suis sentie très brimée, témoigne la travailleuse. Ils n'ont pas le droit d'entrer comme ça dans ma vie privée! Je me sens coincée comme dans une souricière, réduite à l'état d'un objet qu'on utilise. En plus d'avoir mal, je suis épiée. Pendant une semaine, je regardais autour de moi pour voir si j'étais surveillée. Est-ce qu'on

doit arrêter de bouger parce qu'on touche des indemnités de la CSST? Ils veulent me faire sentir coupable de recevoir un petit chèque. Mais je n'ai pas choisi d'avoir mal au dos. S'ils savaient comme je donnerais n'importe quoi pour recommencer à travailler...»

Les pneus mous

Si les firmes qui épièrent la vie privée des simples travailleurs vont jusqu'à filmer dans les chambres à coucher, elles sont capables, on le pense bien, de recourir sans scrupule à tous les moyens quand, après des heures de filature, l'accidenté n'a pas encore fait le geste qui le perdra.

Les militants et salariés qui défendent les accidentés du travail ont remarqué que sur les vidéos présentés en preuve, on voit souvent la victime regonfler ses pneus de voiture. Curieux comme les voitures des accidentés qui ont mal au dos ont les pneus mous. Et plus curieux encore, quand ils les regonflent, les enquêteurs passent toujours par là au même moment...

Et, quelle chance, ces mêmes accidentés trouvent souvent des pièces de monnaie près de la portière de leur voiture. Le vidéo tourné sur Jean-Marie Legrand le montre justement en train de regonfler un pneu et, plus loin, en train de se pencher pour ramasser de la monnaie. Devant le bureau de révision, le médecin patronal s'est oublié, déclarant que cette monnaie *aurait* été déposée devant la portière...

«L'enquêteur ne peut inciter une personne à commettre un geste qu'elle n'aurait pas commis autrement», écrit pourtant la CSST, dans un article plein de pieuses intentions sur les enquêtes par filature aux dépens des accidentés-es du travail.*

Une massue pour une mouche!

La CSST est elle-même bonne consommatrice de ces enquêtes. Elle admet en commander environ 400 par année. Selon ses propres évaluations,

35 pour cent de ces enquêtes ne donnent rien. Autant de Jean-Marie, d'Antonio, d'Hélène, qui subissent tout à fait gratuitement ce viol de leur vie privée. Et ce pourcentage n'inclut pas les enquêtes commandées par les employeurs.

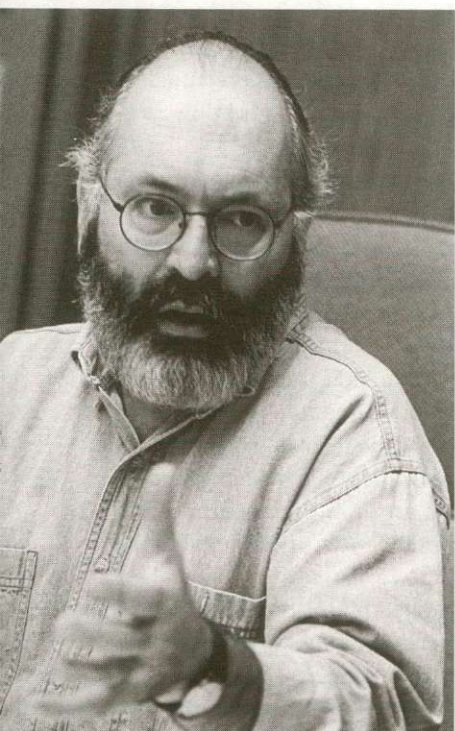
Pour Marc Laviolette, vice-président de la CSN, ce moyen est disproportionné par rapport à l'objectif poursuivi: *«C'est une massue pour écraser une mouche, commente-t-il. Il y a quelque chose de malsain et de dangereux dans le fait d'admettre que n'importe quel moyen puisse être utilisé pour débusquer d'éventuels fraudeurs. Espionner quelqu'un dans tous ses déplacements et gestes, le filmer à son insu, constitue une injure extrêmement grave à ses droits.»*

Le vice-président ajoute que les 65 pour cent de vidéos retenus ne contiennent pas nécessairement les éléments pouvant mener à l'interruption du versement des indemnités, puisque la preuve est souvent faite devant les tribunaux administratifs qu'un accidenté qui fournit un effort occasionnel et de courte durée demeure incapable de forcer huit heures d'affilée chaque jour.

La filature érigée en système

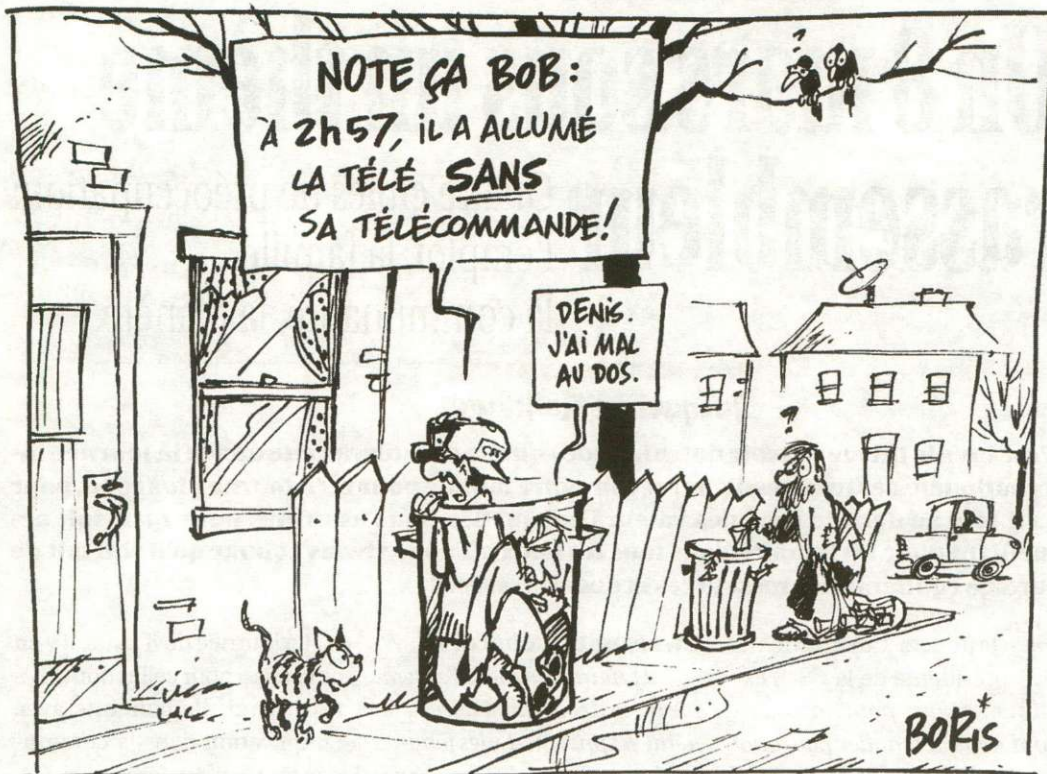
L'ampleur qu'a prise cette pratique depuis quelques années n'est pas sans inquiéter la CSN: *«C'est un véritable système basé sur la délation et la filature qui est en train de s'installer, en dehors de toute règle de droit, poursuit Marc Laviolette. N'importe quel agent de la CSST, n'importe quel employeur peut commander à une firme privée de filer un travailleur — qui, soit dit en passant, ne représente aucun danger pour la société — au mépris de toute éthique.»* En outre, plusieurs employeurs, sur la foi de tels vidéos, congédient des travailleurs accidentés avant même que les tribunaux n'aient tranché.

En étudiant plusieurs dossiers de travailleurs victimes de filature, la CSN a découvert des cas qui contredisent les préten-



«C'est un véritable système basé sur la délation et la filature.»

- Marc Laviolette



tions de la CSST à la vertu: par exemple, des accidentés filmés à l'intérieur de leur domicile par des fenêtres ou une porte restée ouverte; des introductions dans le domicile grâce à un subterfuge (la maison de l'accidenté est à vendre et l'enquêteur se fait passer pour un acheteur éventuel); des montages de vidéos déposés en preuve alors que tout le matériel recueilli et accepté devrait être déposé dans son format intégral; des filatures qui s'étendent par périodes de trois jours sur autant de mois.

Digne du système féodal!

C'est au début des années 1980 que les employeurs ont commencé à utiliser ces moyens douteux devant les tribunaux d'arbitrage. «*Nous avons souvent tenté, mais en vain, de faire déclarer ces preuves inadmissibles*, raconte Anne Pineau, conseillère syndicale au Service juridique de la CSN. *En 1994, nous avons espéré que le nouveau Code civil protégerait mieux la vie privée.*»

À son article 36, en effet, le Code civil définit comme une atteinte à la vie privée le fait de «*capter ou utiliser l'image d'une personne ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés, et de surveiller sa vie privée par*

quelque moyen que ce soit.»

Mais en avril 1995, une décision de l'arbitre Gilles Trudeau dans une cause de filature a établi qu'il n'y avait pas atteinte à la vie privée: «*Dans toute relation de travail, une partie, le salarié, est placé sous la direction de l'autre partie, l'employeur*, écrit-il. *De plus, ce salarié est débiteur d'une obligation de loyauté à l'égard de l'employeur. Ces caractéristiques sont susceptibles d'entraîner une renonciation de la part du salarié à certains éléments de sa vie privée à la faveur de son employeur...*» Sous la plume de l'arbitre Trudeau, le croirait-on en 1998, le salarié devient en quelque sorte la propriété de son employeur...

Que reste-t-il de la vie privée?

La décision Trudeau, portée en appel mais non encore entendue, a fait jurisprudence. Les conséquences inquiètent Anne Pineau: «*Si on restreint la vie privée à ce qui se passe entre quatre murs chez soi, alors il n'y a plus de vie privée, car les gens travaillent, étudient, sortent... Les employeurs recueillent, avec les vidéos, une foule d'informations qui n'ont rien à voir avec ce qu'ils cherchent, sur les fréquentations du travailleur par exemple, ses habitudes de vie,*

ses affiliations politiques, des informations qu'ils n'auraient même pas le droit de demander!»

Ces méthodes frappent souvent des personnes qui n'ont rien à se reprocher, et les informations recueillies constituent rarement une preuve probante parce qu'elles n'ont rien à voir avec la capacité d'exécuter son travail huit heures par jour. Si l'on ajoute à cela le climat de paranoïa et de méfiance que le recours à ces méthodes risque d'implanter dans un milieu de travail, on ne peut que souhaiter — et c'est ce que fait la CSN — que ces pratiques soient déclarées illégales ou, à tout le moins, encadrées si étroitement que la CSST ou les employeurs y renonceraient la plupart du temps, à moins de pouvoir démontrer qu'ils ont des motifs extrêmement sérieux et aucun autre moyen de recueillir leur preuve.

«*Autrement, qui nous assure que ces habitudes ne deviendront pas la méthode d'enquête privilégiée des ministères et organismes publics? Dans quelle sorte de société, alors, vivrons-nous?*», se demande Anne Pineau.

* QUIRION, Josée. «Être filmé à son insu dans une "drôle" de vidéo...», *Prévention au travail*, mars-avril 1997, p. 32.



«*Qui nous assure que ces habitudes ne deviendront pas la méthode d'enquête privilégiée des ministères et organismes publics?*»

- Anne Pineau

Un 8 mars sous un thème rassembleur

Quatre cibles de préoccupation: l'emploi, la famille, la communauté, la planète.

Jacqueline Rodrigue

C'est sous le thème «Revoir notre monde» que se déroulera cette année la Journée internationale des femmes: il faut revoir notre monde pour qu'il tourne plus rond, pour qu'il tourne dans le sens des valeurs auxquelles nous aspirons, pour qu'il soit accueillant pour les femmes dans tous les lieux où nous vivons et pour qu'il soit fait de partage équitable des ressources et des richesses.

Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, explique: «*Nous pourrions d'abord nous demander pourquoi avoir choisi un thème aussi large. C'est en fait pour satisfaire la volonté que nous avons de célébrer un 8 mars sous le signe des nécessaires alliances entre le milieu communautaire et le milieu syndical. Il fallait ainsi avoir un thème suffisamment rassembleur pour permettre à tout le monde de s'y retrouver.*»

En fait, sous ce thème on retrouve quatre grandes préoccupations, soit le marché de l'emploi, la famille, la communauté et la planète. Un certain nombre de priorités de la CSN recourent ces préoccupations. Par exemple: bien que l'on vienne d'adopter une loi en matière d'équité salariale, les femmes seront interpellées dans leur milieu pour voir à l'application de cette loi, qui demandera beaucoup d'efforts de leur part pour s'impliquer dans l'ensemble de son processus. De même, les femmes devront être vigilantes à l'égard d'autres lois qui devraient être adoptées; elles devront aussi poursuivre les pressions auprès du gouvernement pour que ça ne reste pas lettre morte. Par exemple: l'adoption d'une loi portant sur le congé pour responsabilités parentales a encore été reportée.

Un régime québécois

«*Il faudra reprendre l'ensemble de ce débat aussi avec le fédéral. Rappelons-le, les femmes subissent des problèmes particuliers relativement au congé de maternité et parental, conséquence des changements provoqués par le passage du régime d'assurance-chômage à celui d'assurance-emploi. Les changements sont venus aggraver les pénalités imposées surtout aux travailleuses à statut précaire, qui sont souvent de jeunes femmes en âge de procréer. Pour notre part, depuis 1988, nous souhaitons obtenir un régime proprement québécois adapté à notre réalité. Ainsi, par exemple, nous pourrions faire des avancées intéressantes en ce qui a trait aux travailleuses autonomes*», explique Claudette Carbonneau.

La journée du 8 mars, il y en aura aussi pour celles dont l'action syndicale cohabite avec l'implication dans la communauté. Ainsi, les femmes pourront débattre du développement des communautés, en abordant cette question par le biais de notre participation dans les nouveaux mécanismes de développement local que sont les Centres locaux de développement (CLD) et les Centres locaux d'emplois (CLE). Elles pourront également réfléchir sur les transformations du réseau de la santé et des services sociaux, sur les effets du virage ambulatoire sur les travailleuses, les usagères et sur toutes ces autres femmes qui écotent des soins que le réseau ne donne plus. Les femmes pourront aussi poursuivre leur questionnement quant à la rapidité de mise en place des réformes visant à intégrer les enfants de plus en plus jeunes dans les services de garde.

Un geste commun

Les organisatrices ont tout de même voulu que l'ensemble des femmes partage un geste commun. Voilà pourquoi il est demandé à chacune de faire parvenir une carte postale au premier ministre, Lucien Bouchard, mettant l'accent sur une ou deux propositions qui auront été retenues dans les débats qu'elles auront tenus dans leur milieu respectif. Il s'agit là du geste unificateur que tout le monde s'engage à poser à l'occasion de ce 8 mars.



Claudette Carbonneau

C'est la pagaille!

De compressions, en réforme, en re-compressions, en re-réforme, les situations aberrantes s'accumulent.

Roger Deslauriers

Les cégeps subissent l'assaut des compressions. Le personnel doit s'ajuster à des réformes successives et imposées. Les étudiants doivent déboursier de plus en plus d'argent pour compléter leurs études et le décrochage augmente. Le ministère renvoie aux administrations locales des pouvoirs que ces dernières utilisent pour boucler leur budget, au détriment de la qualité des services. Bref, quelqu'un, quelque part, est en train de mettre le bordel dans le réseau!

Qui n'a pas son anecdote préférée sur ses années de cégep? Qui n'entretient pas son petit préjugé sur les enseignantes et les enseignants? Si vous avez moins de quarante-cinq ans, cherchez bien avant de répondre avec rectitude politique «pas moi». De leur côté, les gouvernements et, à leur suite,

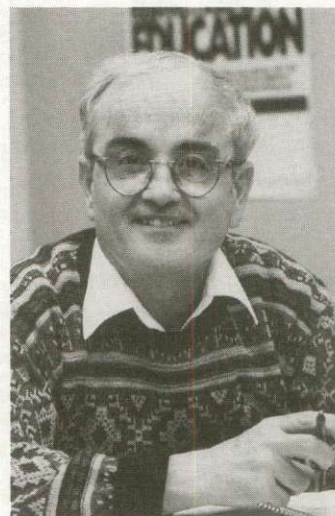
nombre de bien-pensants, se sont chargés de les alimenter, ces préjugés. Ils les ont caricaturés puis s'en sont servi pour légitimer ce qui est devenu un véritable assaut contre l'intégrité du réseau collégial public. Réforme, compressions, réforme, les ministres se sont succédé et donnent l'impres-

sion de vouloir déstabiliser des institutions qui ont pourtant pleinement rempli leur rôle dans le mouvement d'épanouissement du Québec. Madame Marois, qui s'en défend, n'y échappe pas. Par la loi 166, elle vient de se donner le pouvoir de fusionner, de fermer ou de créer des cégeps. Pas mince, comme potentialité.

Mais que se passe-t-il du côté de la vie réelle dans nos cégeps? Marcel Gibeault, président du syndicat des professeurs du Cégep de Trois-Rivières nous en a dressé un tableau dont nous reproduisons quelques traits.

Par ici la monnaie

À ses yeux, les étudiants ne sont pas les derniers à subir les élans de «gros bon sens» de la ministre. «Sur une population d'environ 4900 étudiants, au Cégep de Trois-Rivières, 980 sont en situation de contribuer à la



Marcel Gibeault

taxe à l'échec. Montant total: 162 720 \$. Pour avoir échoué plus d'un cours et sans qu'aucun mécanisme ne leur permette de recours, ils devront verser en totalité le montant de cette amende, à défaut de quoi ils ne recevront pas l'horaire de la session suivante.» En clair: payez ou décrochez!

Mieux gérer. Vraiment!

Ce sont aussi les étudiants qui payent pour les économies d'échelles qu'a permis le rapatriement de la gestion des coûts de convention par chacun des collèges. Congés de maternité, suppléance, sécurité d'emploi, santé-sécurité devaient, selon les prétentions des directions de collège, être mieux gérés s'ils étaient pris en charge par les administrations locales. Le ministère, toujours à l'affût d'idées qui peuvent se traduire par de nouveaux désengagements de sa part, a acquiescé. À Trois-Rivières, la bonne gestion locale va mener à une économie de plusieurs milliers de dollars. Clap! clap! clap! Mais comment? Marcel Gibeault, lui, n'applaudit pas. «Les profs en congé de maladie pour une période inférieure à cinq jours ne sont, sauf de rares exceptions, désormais plus remplacés. Pour l'administration locale, c'est



Dans des dizaines de cégeps, des lignes de piquetage ont été dressées, le 26 février, regroupant toutes les composantes des collèges: association étudiante, personnel enseignant, de soutien et professionnel. Des manifestations aussi se sont tenues: un millier de personnes en provenance du Cégep de Trois-Rivières (notre photo) ont défilé dans les rues. Partout, on a fait écho à l'alerte donnée les 20 et 21 février par le Forum collégial, où 350 personnes représentant toutes les organisations étudiantes et syndica-

les du réseau ont adopté une déclaration commune contre les compressions. D'autres actions sont en cours: signature de pétitions, visite de députés, assemblées conjointes impliquant souvent les administrations locales. Elles ont convergé dans une manifestation le 11 mars à Québec, à la veille du dépôt des crédits, pour demander au gouvernement de réinvestir dans cet instrument stratégique de développement du Québec qu'est l'enseignement collégial.

une opération comptable. Pour les étudiants et les profs, ça n'a aucun sens.»

L'affaiblissement du réseau au profit des collèges conduit à d'autres situations aberrantes. «On assiste, impuissants, à la mise en route de formations sur mesure qui ne mènent à aucune diplomation reconnue. De plus, les enseignants qui sont appelés à donner ces cours sont traités en profs de seconde zone. Le collègue n'est pas tenu de leur verser un salaire fixé par convention. C'est de la négociation à la pièce. L'administration se crée un bassin de main-d'oeuvre à bon marché.»

Qui tient l'allumette?

L'an prochain, si les nouvelles compressions de 82 millions

sont appliquées, c'est au-delà de 2 millions et demi qui disparaîtront du budget de 40 millions du cégep. Tous les intervenants du collège, y compris la direction, s'opposent à cette nouvelle coupe. Le verre n'est pas plein, il déborde. Cette alliance circonstancielle évitera peut-être le pire. C'est évidemment souhaitable. Mais, en cas d'échec, le passé fait craindre pour l'avenir. Ces alliés patronaux aux ambitions localistes ont déjà fait montre d'un appétit sans partage.

Le couple réformes-compressions dans les cégeps a visiblement semé une certaine pagaille. On devrait peut-être tendre l'oreille à ceux qui, les premiers, se sont opposés à ces épousailles.

De quelques préjugés et de la réalité

• «Les enseignantes et les enseignants de cégep sont des choyés de notre société. Leur sécurité d'emploi dépasse tout ce qu'on pourrait espérer.»

La liste d'ancienneté des profs du Cégep de Trois-Rivières compte 730 personnes, dont 345 ont un statut de permanent. La majorité vit la précarité. Dernièrement, une jeune enseignante enceinte qui ne possédait pas de sécurité d'emploi n'a pas été rappelée par le collège. Trop cher, le congé de maternité?

• «Les profs de cégep ne font que s'opposer aux réformes, ils refusent de collaborer à la mise en place des modifications au réseau collégial.»

Un sondage effectué en 1996 auprès des enseignantes et des enseignants du Cégep de Trois-Rivières indiquait que plus de quatre-vingts pour cent de ces profs étaient intéressés à appliquer le mieux possible les éléments de la réforme, même s'ils déploraient ne pas avoir été consultés. En dépit aussi du fait que soixante-six pour cent considéraient que les ressources pédagogiques fournies par leur collège étaient insuffisantes et qu'ils souhaitaient pouvoir se perfectionner afin d'appliquer les changements liés à cette réforme.

• «Le métier de profs de cégep, c'est la vie rêvée!»

La même enquête indique que deux professeurs sur cinq ont de la difficulté à trouver le sommeil et qu'il existe une augmentation généralisée du stress chez les enseignants de ce collège.

Employés de soutien

Le «syndrome du survivant»

Une réorganisation du travail?
La direction n'en veut pas!

Jacqueline Rodrigue

Les employés de soutien dans le secteur collégial ont certainement été frappés par les nombreuses compressions budgétaires dans le réseau. En effet, le fonctionnement des enveloppes budgétaires fait du personnel de soutien une cible de choix pour les coupures. Depuis trois ans, plus de cinq cents postes y ont été abolis, ce qui a un effet direct sur les services à la clientèle ainsi que sur les surcharges de travail, et fait craindre, avec les quelque 82 millions de dollars de coupures annoncées pour le prochain exercice financier, un recours accru à la sous-traitance et à la privatisation.

À Montréal, au Cégep André-Laurendeau, bon an mal an, depuis trois ans, le collège supporte des coupures de l'ordre du demi-million de dollars. C'est encore ce qui s'annonce pour la prochaine année. «Depuis quatre ans, on ne connaît que des réaménagements. Des gens partent sans être remplacés et on crée de plus en plus de postes à temps partiel. C'est la précarité qui s'installe», d'expliquer Richard Rondeau, président du syndicat des employés de soutien affilié à la FEESP.

Les personnes n'y sont plus, mais le travail, lui, est demeuré le même. Le personnel subit de plus en plus de stress. «Les gens sont professionnels, ils aiment leur travail et aimeraient surtout bien le faire, mais ce n'est plus possible. Aussi, ils sont de plus en plus malades. Présentement, il y a quatre personnes en congé pour épuisement professionnel. Avant, personne ne prenait de tels congés, de renchérissement Marcel Boissonneault, vice-président du syndicat. Le pire, c'est que l'employeur harcèle ces gens qui sont malades ou qui subissent des accidents de travail. Il cherche constamment à savoir s'ils sont vraiment malades, s'ils ne pourraient pas faire d'autres travaux. Tout est bon pour réaliser des économies», poursuit-il.



Richard Rondeau

L'incohérence

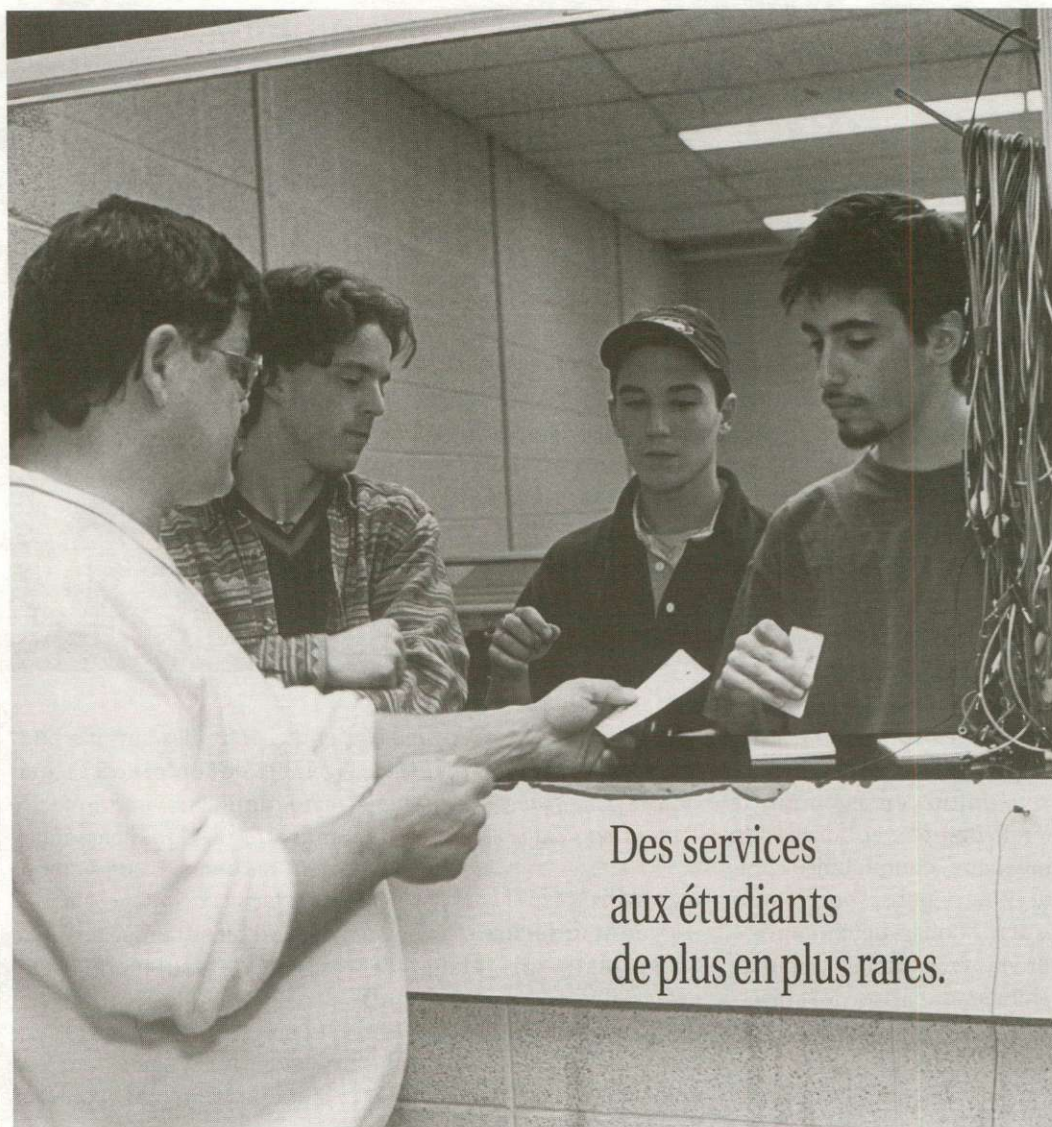
Il n'est pas rare, au Cégep André-Laurendeau, de voir des membres du personnel de soutien arriver plus tôt le matin pour entreprendre leur journée de travail, de les voir raccourcir leur heure de dîner ou encore de les voir apporter du tra-

vail à la maison pour pouvoir arriver à le terminer. Mais ils ne voient plus le bout, les gens courent tout le temps, ce qui les démotive et les dévalorise. Ils sont atteints du «syndrome du survivant» et sont clairement débordés.

Si tout cela a un effet sur leur santé, il va sans dire que l'impact se fait également sentir sur les services. Par exemple: les techniciens et les appariteurs de laboratoire passaient auparavant du temps auprès des étudiantes et des étudiants afin de les aider dans leurs travaux pratiques. Maintenant, ils n'en ont plus le temps et leur travail se réduit notamment à maintenir le matériel en ordre. «C'est incohérent. Il y a davantage de décrochage et nous agissons moins directement en aidant les étudiants», de dire Marcel Boissonneault.



Marcel Boissonneault



Des services
aux étudiants
de plus en plus rares.

Partout, dans les tous les services, les étudiants font des files d'attente pour avoir accès aux services. Par exemple, au Service des prêts et bourses, il n'y a plus qu'une seule employée. Il manque du personnel pour travailler à l'entretien des équipements informatiques. L'inventaire n'est plus tenu à jour. «Les surcharges de travail créent des tensions entre le personnel et augmentent considérablement le risque d'erreur», commente Richard Rondeau.

Bel et bien désorganisé

Il y a quelques années, le syndicat a voulu présenter un projet de réorganisation du travail. Faisant son devoir, il a produit un document de travail afin de maximiser les économies à aller chercher dans le collège et a fait des propositions pour réaménager le travail. «Nous som-

mes au front avec les étudiants. Nous connaissons les problèmes et nous connaissons les solutions. Et bien que les patrons ne cessent de parler de partenariat, ils ne nous écoutent pas. C'est eux qui décident. Notre plan de travail a été rejeté, ils n'ont pas voulu nous entendre. Comme dit un cadre ici: "Donnez-moi vos problèmes, je vais vous trouver des solutions", raconte Richard Rondeau.

«Nous ne leur faisons plus confiance, car dans les faits, ils ne nous écoutent jamais. Il n'y a pas eu de réorganisation du travail car ils n'en ont pas voulu».

Ainsi, même si dans le contexte actuel la réorganisation du travail serait essentielle, rien ne se fait et les relations de travail se détériorent. Il n'y a jamais eu autant de griefs en cours, notamment à l'égard de la classification et de la reconnaissance de postes à temps plein.

Les règles du jeu

Avec le départ des uns, l'employeur n'a eu de cesse d'augmenter les tâches des autres mais sans pour autant en reconnaître la valeur salariale. De même, il a embauché des gens pour des tiers ou des demi-tâches, alors que dans les faits, le travail s'effectue à temps plein. Auparavant, il y avait une entente entre le syndicat et l'employeur afin que ce dernier ne mute personne en dehors de la période où il constitue son plan d'effectif; au nom des compressions, il a mis brutalement fin à cette entente. «L'employeur profite des compressions budgétaires pour modifier les règles du jeu. Ça, ça ne fonctionne pas. Heureusement, il y a plus de monde qu'auparavant à s'impliquer dans le syndicat», de conclure Richard Rondeau.

«Du fédéralisme impérial»

- Gérald Larose

Maroussia Kishka

Vous rappelez-vous? À la veille de son discours du budget, le ministre des Finances a reçu un encrier, une graecuseté du premier ministre Chrétien. L'honorable Paul Martin y a bel et bien trempé sa plume, mais pour cacher sciemment, à l'encre invisible, les premiers surplus budgétaires qu'Ottawa encaissera depuis trente ans. Pour bon nombre d'observateurs, ce subterfuge de mandarin vise à reléguer aux oubliettes le débat corsé d'après déficit zéro au profit d'une stratégie fédérale de saupoudrage de petits cadeaux payés d'avance.

«C'est du fédéralisme impérial», a affirmé Gérald Larose.

Il donne en exemple le Fonds de prêts et bourses du millénaire comptabilisé comme une dépense de 2,5 milliards de dollars deux ans avant son entrée en vigueur. Loin de renflouer les caisses des universités et des cégeps, ce fonds va plutôt empiéter sur le programme de prêts et bourses qu'a déjà le Québec, et s'avérera surtout utile aux étudiants des autres provinces deux fois plus endettés.

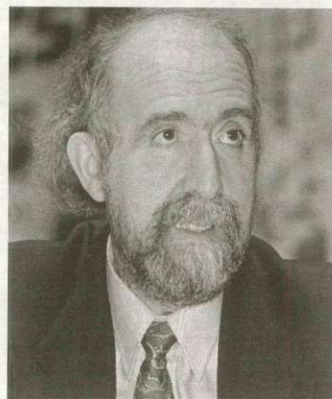
En fait, le président de la CSN questionne sérieusement les motifs qui amènent le ministre des Finances à continuer à sous-estimer ses revenus alors que la croissance économique et la baisse des taux d'intérêt génèrent des rentrées de fonds massives. Déjà l'an dernier, le gouvernement fédéral a sous-estimé de 17 milliards de dollars sa marge de manoeuvre financière, ce qui lui a permis d'atteindre son objectif d'équilibre budgétaire deux ans plus tôt que prévu.

Le ministre Paul Martin en est très fier. Pour avoir jugulé le premier son déficit, le Canada remporte la médaille d'or du G8, le groupe des huit pays les plus industrialisés. Mais pour la CSN, le prix de cette course en train à grande vitesse, ce sont les citoyens et les citoyennes qui l'ont payé. «Or, de dire Gérald Larose, il n'y a rien pour

ceux et celles qui se sont saignés à blanc au cours des dernières années pour qu'on obtienne justement ces surplus».

À l'ombre du géant américain

En quatre ans, malgré la croissance économique qui renflouait progressivement les coffres de l'État, sept milliards de dollars ont été sabrés dans les transferts aux provinces, ce qui a rendu anémiques les programmes sociaux, les services de santé et le financement de l'éducation. Et même si les prévisions conservatrices des économistes font voir qu'Ottawa



enregistrera des surplus budgétaires de l'ordre de 5 à 6 milliards de dollars cette année, le ministre des Finances maintient sa décision de geler le transfert aux provinces à 12,5 milliards. Il ne déroge pas de sa volonté de restreindre les dépenses fédérales à un niveau aussi bas que celui de 1947 et de réduire ensuite la dette publique fédérale et les impôts. «Nous allons réduire l'écart entre nous et les Américains», a précisé M. Martin alors qu'il s'adressait aux membres d'une chambre de commerce de la région métropolitaine fort heureux d'entendre ces mots le 2

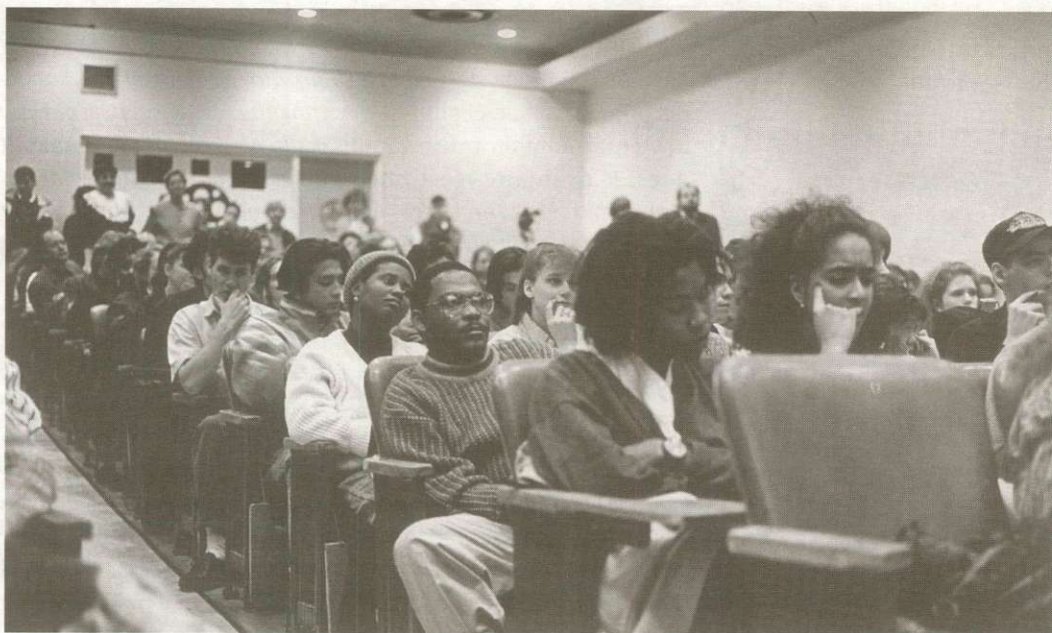
mars, tout juste quelques jours après le dépôt du budget.

Rien pour les chômeurs et l'emploi

Fier, le ministre des Finances l'est aussi de la relance de l'emploi. Mais, comme l'a souligné la CSN, le gouvernement fédéral abdique ses responsabilités et s'en remet uniquement au secteur privé pour créer de nouveaux emplois. Aucun effort n'est en effet annoncé dans le discours du budget pour stimuler cette relance alors que le taux de chômage reste élevé.

Pas un mot non plus pour bonifier le régime d'assurance-emploi des chômeurs, même si leur caisse enregistre des milliards de dollars de surplus, qu'Ottawa a préféré jusqu'à maintenant siphonner pour réduire son déficit.

Pourtant, le ministre des Finances prétend tenir un discours faisant la promotion de l'égalité des chances. Gérald Larose constate plutôt que ces beaux mots n'ont pour but que d'induire la population en erreur.



La Fédération étudiante universitaire du Québec n'a pas succombé aux pièges des bourses du millénaire.

«C'est un exercice de visibilité pour le gouvernement fédéral», a affirmé le président de la FEUQ, Nikolas Ducharme.

Les jeunes luttent contre la précarité de l'emploi

Luc Latraverse

Les jeunes doivent plus souvent qu'à leur tour se contenter d'emplois à temps partiel, moins bien rémunérés et sans bénéfices marginaux. En 1996, un groupe d'employé-es du magasin à grande surface Réno-Dépôt de Laval décidait de prendre leur syndicat en main. Ils choisissaient d'abord de quitter les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ) pour s'affilier à la CSN. Puis, ils entreprenaient la négociation d'une nouvelle convention collective, qui s'est conclue par une signature le 28 janvier. Nouvelles CSN a recueilli leurs commentaires sur leur nouvelle expérience syndicale.

Les pourparlers ont été longs et ardu. Quarante-six rencontres de négociation avec le recours à la conciliation. Les membres de l'exécutif syndical à qui nous avons parlé ont eu cette réaction: «*Nous en étions tous à notre première expérience comme officiers syndicaux et nous avons dû apprendre sur le tas, dans le feu de l'action. Ce ne fut pas facile, mais nous tenons à souligner la compétence et le doigté des personnes de la CSN qui nous ont conseillés.*»

Réduire la précarité

Au sommet des priorités de cette négociation, les syndiqué-es de Réno-Dépôt ont placé la consolidation et la bonification des emplois, particulièrement pour les temps partiels. Il faut dire que les deux tiers des employé-es de ce magasin travaillent à temps partiel. L'ancienneté moyenne est d'environ quatre ans, soit l'âge du magasin, ouvert depuis 1994. Julie Létourneau, secrétaire du syndicat, estime qu'un des gains les plus importants de cette négociation, c'est le plancher d'emploi pour les postes à temps plein. «*Nous avons obtenu qu'une fois par année, l'employeur soit tenu de maintenir ou de créer le nombre de postes à temps plein suffisant pour couvrir la moitié des heures travaillées. Ainsi, au moment de la signature, les postes à temps plein généraient seulement 42 pour cent des heures travaillées. L'employeur a dû alors créer 12 nouveaux postes à temps plein. Il peut les mettre où il veut. Dans ce premier exercice, il les a mis à la bonne place, selon moi.*»

Tenir compte des temps partiels

Ce n'est pas la seule mesure de consolidation de l'emploi obtenue dans la nouvelle convention collective. Les salariés à temps partiel pourront compléter leur semaine de travail en obtenant par ordre d'ancienneté les heures disponibles jusqu'à la limite de la disponibilité exprimée. Cela leur permettra d'augmenter leur rémunération,

tout en améliorant leur position dans l'échelle d'ancienneté. Robert Paquet compare avantageusement la nouvelle convention à celle qui avait été négociée par les TUAC. «*Quand j'ai été embauché, en février 1994, on nous a informé que la convention avait été signée par les TUAC. Il n'y avait que dix personnes sur 400 employé-es pour la ratifier. Elle ne contenait absolument rien*

pour les temps partiels, même que l'appellation - temps partiel - n'y figurait nulle part.»

Les employés à temps partiel ont aussi obtenu le paiement de congés de maladie à raison de deux pour cent du salaire.

Semaine de 4 jours

Pour les salariés à temps plein, la nouvelle convention donne la possibilité d'avoir une semaine de quatre jours. Les employé-es peuvent également changer de département une fois par année. De plus, le temps supplémentaire est payé après une journée de dix heures.

L'autonomie syndicale

L'exécutif du syndicat est fier d'avoir effectué une percée importante chez Réno-Dépôt au chapitre des droits syndicaux. C'est le premier magasin où le syndicat disposera d'un local fourni par l'employeur, sur les lieux de travail. Robert Paquet affirme pour sa part que l'autonomie syndicale était le principal motif de mécontentement à l'égard leur ancien syndicat. «*Auparavant, on ne revoyait pas un sou de nos cotisations syndicales. Aujourd'hui, même après une année de négociation, nous avons une bonne réserve dans notre caisse locale pour fonctionner.*»

Le comité exécutif du Syndicat des travailleurs et des travailleuses du Réno-Dépôt de Laval (de gauche à droite), Alexandre Dauphinais, Léandre Papillon, Julie Létourneau, Manon Petit-Labrecque, Sylvain Janvier et Robert Paquet.



Coopérative fédérée Du plomb dans l'aile des négociations

Faux départ, aux négociations des conditions de travail dans les abattoirs de volaille Flamingo de la Coopérative fédérée de Berthierville et Joliette. On devra reprendre le signal!

La partie patronale a demandé aux deux syndicats, le 19 février, de retirer leur revendication d'avoir dorénavant deux conventions collectives arrivant à échéance à la même date. Sinon, la Fédérée ne pouvait s'engager dans des négociations portant sur les revendications communes déposées le 5 février. Ce jour-là, un universitaire spécialisé en relations industrielles a sensibilisé les parties à des nouvelles formules de négociation visant à «mettre sur la table» leurs problèmes, aspirations et objectifs afin de trouver des solutions. Les parties avaient trouvé sympathiques ces nouvelles approches: négociation raisonnée, négociations par résolution de problèmes, etc. D'où l'étonnement des deux syndicats, qui représentent 560 employé-es.

Les syndiqué-es revendiquent également une convention collecti-

ve de deux ans, l'indexation salariale, un pourcent d'enrichissement, la création d'une caisse de retraite, des paies de séparation adéquates, pou-

voir travailler quatre jours par semaine, l'amélioration de l'assurance collective, des conditions de travail et, finalement, une meilleure protection

de l'emploi. À Berthierville, les employé-es de la production touchent 15 \$ l'heure. Le salaire est de 15,20 \$ l'heure à Joliette.

M.C.

Donnacona Quatre jours et c'est réglé

Il aura suffi de quatre jours de grève aux 63 employé-es du marché Métro Gagnon de Donnacona pour obtenir une meilleure convention collective. Le travail a repris le 3 mars. D'une durée de trois ans, le nouveau contrat prévoit qu'on devra tenir compte de l'ancienneté dans l'attribution et la fabrication des horaires de travail. Des correctifs à l'échelle salariale ont été apportés et des employé-es à temps partiel ont droit à des congés maladie. En tout, les augmentations de salaire seront de 4 pour cent. Un montant forfaitaire rétroactif de 2 pour cent est prévu pour combler la période durant laquelle les employé-es n'ont pas eu d'augmentation de salaire, soit depuis l'échéance de la convention, il y a 30 mois. Avant le conflit, le salaire se situait en général entre 7,50 \$ et 9,00 \$ l'heure.

Au marché IGA de Donnacona, les 35 syndiqué-es sont en grève depuis le premier décembre. Ils revendiquent eux aussi des horaires de travail respectant l'ancienneté, ainsi que du rattrapage salarial. Avant le conflit, ils recevaient 6,90 \$ l'heure. Les parties se sont revues le 3 mars.

M.C.

Deux journalistes qu'on veut intimider

Ce sont des procédés dignes des polices d'États totalitaires qui sont mis en oeuvre pour intimider la journaliste Anne Panasuk et le réalisateur Jean-Claude Le Floch, de Radio-Canada, depuis la diffusion il y a deux ans d'un reportage sur la mort tragique de deux Amérindiens, sur la rivière Moisie, près de Sept-Îles.

C'est un reportage pour l'émission *Enjeux* qui a déclenché les hostilités, comme le raconte dans sa dernière livraison *La Dépêche*, publication de la Fédération nationale des communications. Plusieurs questions impliquant la manière dont la Sûreté du Québec avait conduit l'enquête étaient posées. Ces questions étaient à ce point pertinentes que le gouvernement a mis



Anne Panasuk

sur pied une commission d'enquête.

Depuis deux ans, les menaces se font plus directes sur les deux journalistes: ils ont l'impression d'être suivis, leurs automobiles sont vandalisées, la maison d'Anne Panasuk est l'objet de deux introductions par effraction, une rumeur circule selon laquelle son conjoint serait un trafiquant de drogue, une autre rumeur les relie aux Hells Angels, etc.

C'est que la Sûreté n'aime pas, mais alors pas

du tout, leurs deux reportages sur les événements de la Moisie, ni celui sur le traitement qu'elle accorde aux délateurs.

La FNC, l'Association des réalisateurs, le Syndicat des communications de la SRC et la SRC veulent d'autre part s'assurer que la Commission Roberge respecte son mandat et que ses travaux ne deviennent pas un lieu d'enquête sur les méthodes de travail et le traitement journalistique.

M.R.

Où va notre argent?

Poursuivant son gigantesque travail de recherche sur la déportation de l'épargne québécoise, le directeur de la revue *L'Action nationale*, Rosaire Morin, a ouvert un nouveau front, celui des

caisses de retraite.

M. Morin a eu l'occasion de sensibiliser les délégué-es au Conseil confédéral, en décembre. Ce sont des milliards de dollars qui s'en vont à l'extérieur du Québec, où

notre épargne contribue à créer des emplois.

Dans une lettre adressée aux présidences de syndicats du secteur privé, le président Gérald Larose les a invités à collaborer à cette recherche

en fournissant à M. Morin les informations pertinentes sur, par exemple, les politiques de placement de leurs caisses de retraite.

M.R.

Arrêt de service dans le transport scolaire

Une Coalition du transport scolaire formée par les employeurs et les syndicats de chauffeur-es affiliés à la CSN, à la FTQ et à la CSD a interrompu les services de transport des écoliers pendant 24 heures, le 10 mars, pour se rendre à Québec protester contre les compressions additionnelles de 70 millions de dollars que le gouvernement veut effectuer dans le financement du transport scolaire.

La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a souligné que le gouvernement leur sert un traitement odieux et contraire à ses engagements de répartir l'effort pour atteindre le déficit de façon équitable entre les groupes de la société. «*Les chauffeurs d'autobus scolaires sont les plus bas salariés du secteur public avec des revenus oscillant entre 16 000 et 18 000 dollars. Or, c'est*

une deuxième vague de compressions qu'on veut leur imposer dans un intervalle d'un an. En 1997, ils ont dû concéder au moins six pour cent, et pour certains 15 pour cent de leur masse salariale.»

La CSN a demandé un gel de trois ans du financement du transport scolaire à son niveau actuel et la tenue d'une enquête publique sur l'avenir de ce service. **Luc L.**

Le Pontiac fait des petits

Les services d'entretien ménager à l'Hôpital général de Sorel ne seront pas privatisés. À l'instar des syndicats des établissements fusionnés dans le Pontiac dans la région de l'Outaouais, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôpital général de Sorel ont réussi à faire échec à la démarche de privatisation entreprise par leur employeur l'été dernier. À compter d'avril prochain, un tout nouveau système de travail dans l'entretien ménager, élaboré avec l'aide de la firme GES Groupe conseil, sera mis en place. La prochaine année sera

donc cruciale car elle devra jeter les bases d'une productivité et d'une économie de coûts accrues.

Bien que l'opération ramènera le nombre de postes de 11,4 à 9,4, le syndicat a réussi le tour de force de garder dans le secteur public le service d'entretien ménager et de préserver le maximum d'emplois. Une bataille qui n'a pas été de tout repos, compte tenu des enjeux. L'employeur avait indiqué au syndicat, le printemps dernier, qu'il souhaitait confier à l'entreprise privée l'entretien ménager. Mais, contrairement aux engagements pris, il n'a

pas rencontré le syndicat avant de publier les appels d'offres. Le syndicat en a pris connaissance dans le journal et appris le nom du soumissionnaire qui était retenu lors d'une réunion du conseil d'administration de l'établissement en novembre dernier.

C'est une mise en demeure du syndicat qui a fait mordre la poussière à l'employeur qui, en confiant les services d'entretien ménager à contrat, contrevenait aux deux lettres d'entente négociées à l'échelle nationale lors de la dernière ronde de négociation. **T.J.**

Et dix emplois rescapés

N'eût été du travail acharné des deux syndicats du Centre hospitalier Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général de Sorel, le réseau de la santé et des services sociaux de la région soreloise aurait été amputé d'un service de buanderie et de l'équivalent de 9,6 postes. «*C'est notre victoire olympique*», dit Hélène Pratte, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôtel-Dieu. Fort heureusement que les deux syndicats se parlaient et tra-

vaillaient ensemble parce que les deux employeurs, eux, avaient bien de la difficulté à le faire, confie Diane Pratte. Les deux syndicats sont parvenus à renverser les visées de la Régie régionale de la Montérégie qui, en vertu de son plan de modernisation des services administratifs et de support, fermait les buanderies des deux centres hospitaliers pour concentrer ailleurs l'activité de blanchissage. Non seulement la région gardera-t-elle une buanderie,

mais elle ne verra aucunement le volume d'emplois diminué. Les 3,6 postes rattachés à l'Hôpital général sont transférés à l'Hôtel-Dieu et s'ajoutent aux six postes existants. Dans toute cette opération, les deux syndicats ont aussi obtenu que les postes des personnes parties à la retraite dans les deux buanderies soient affichés. La buanderie opérera sous un nouveau mode de travail à compter du 15 mai. **T.J.**

Programme de soutien à l'emploi pour les ex-mineurs de B.C.



Deux ex-employé-es de la mine d'amiante B.C. de Black Lake et de LAB Chrysotile, Marie Huot et Bernard Laflamme, s'occupent de l'inscription des travailleurs qui pourraient profiter du programme d'employabilité que vient de faire connaître le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral vient d'allouer une subvention salariale de plus de 1,7 million \$ pour aider 300 travailleurs de la mine d'amiante British Canadian (B.C.) de Black Lake, sans emploi depuis le premier novembre, à se trouver un emploi.

Le Comité d'Aide à l'emploi en a fait l'annonce le 23 février, en conférence de presse, dans les locaux de la CSN à Thetford Mines. D'une durée de 70 semaines, ce programme de soutien à l'emploi permet aux employeurs de récupérer en moyenne 45 pour cent du salaire versé aux «ex de B.C.». La subvention provient d'une enveloppe de trois millions de dollars que le fédéral met à la disposition des travailleurs dans le cadre de ses mesures actives d'emploi (subventions salariales ciblées, formation, départ en entreprise, etc.).

Le président de la Fédération de la métallurgie de la CSN, Alain Lampron, a déclaré:

«*C'est notre devoir de faire en sorte qu'employeur et gouvernements envisagent toutes les avenues pour que nos membre et leur famille aient des revenus honnêtes... Le Comité et le programme constituent certes des avenues. Ce ne sont pas les seules.*» Il faisait alors directement allusion au programme de bonification de la pré-retraite exigé par les ex-travailleurs. L'employeur et Québec se sont déjà engagés dans ce sens. Il manque toujours la participation d'Ottawa à un tel programme.

Le Comité d'aide est composé de représentants de la CSN, de la CDE de l'Amiante, de LAB Chrysotile, d'Ottawa et de Québec.

Des programmes d'employabilité d'une durée de 30 et 36 semaines ont également été élaborés pour les syndiqué-es de MIL Davie, à Lévis, et de GEC Alshom Électromécanique, à Tracy, qui ont aussi fait face à des licenciements collectifs. **M.C.**



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Faut-il mettre un trait d'union après *anti*?

Les syndicats ont parfois eu maille à partir avec des communautés religieuses qui se révélaient des employeurs farouchement anti(-)syndicaux. Après le Mont Sacré-Coeur, le Pavillon Saint-Joseph, les Soeurs du Saint-Coeur de Jésus-Marie, voici les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, dont les employées sont en lock-out depuis le 15 janvier. L'attitude anti(-)démocratique de ces communautés religieuses et leur propension à imposer à leurs employé-es leur voeu de pauvreté ont certainement déjà suscité des vocations anti(-)cléricales.

Réponse: antisyndicaux, antidémocratique, anticléricales. Les mots formés avec le préfixe *anti* s'écrivent généralement en un mot, sans trait d'union, sauf quand l'élément qui suit commence par la voyelle *i*, comme dans *anti-inflation*, *anti-infectieux*, ou quand le nom qui suit est déjà un nom composé, comme dans *anti-sous-marin*.

2. Majuscule ou minuscule?

a) Le (p)remier (m)inistre (c)anadien a concocté une grossière intrusion fédérale dans l'éducation. Ignorant la différence entre politiciaillerie et politique, ne sachant parler correctement ni l'(a)nglais ni le (f)rançais, l'homme serait peut-être moins nuisible comme vendeur d'autos usagées qu'aux affaires de l'(é)tat!

Réponse: premier ministre canadien, anglais, français, État. Les titres prennent la majuscule si l'on s'adresse aux personnes elles-mêmes ou s'ils commencent une ligne (par exemple dans une adresse). Les noms qui désignent des races (les Blancs), des peuples (les Québécois) ou des habitants (les Terre-Neuviens) prennent une majuscule, mais les noms de langue ou les adjectifs correspondants (la littérature québécoise) commencent par une minuscule. Le mot état prend une majuscule seulement s'il désigne un territoire, le gouvernement d'un pays ou la communauté nationale.

3. Faut-il mettre les accents, le tréma et la cédille sur les majuscules?

(A) l'UQ(A)M, on semble faire fi des codes typographiques. (C)a prend un graphiste fantaisiste et une direction portée sur les raisonnements tortueux pour vouloir faire passer un accent grave — fut-il allongé — comme l'évocation d'un mortier.

Réponse: À l'UQAM. Ça. Selon l'Office de la langue française, les majuscules prennent les accents, le tréma et la cédille lorsque les minuscules équivalentes en comportent. Mais elles n'en prennent pas sur les sigles et les acronymes (ALENA, REER, HEC, UQAM).

Lucie Laurin

B i e N v E n u e

Reimer Express

Un autre groupe de routiers a décidé de cheminer avec la CSN. Après ceux de la compagnie de transport Besner de Saint-Nicolas, les 60 routiers de Reimer Express, à Dorval, ont manifesté leur volonté de faire partie d'un syndicat affilié à la CSN. C'est le 23 février que le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Reimer Express (CSN) a déposé sa requête en accréditation syndicale auprès du Conseil canadien des relations de travail (CCRT). La requête vise les routiers et les employés d'entrepôt, dont la convention collective vient à échéance à la fin du mois de mars. Ils ont décidé de quitter la section locale 106 des Teamsters (FTQ).

En octobre dernier, 270 routiers de Besner ont aussi délaissé la section locale 69 des Teamsters et ont adhéré à un syndicat CSN. À la suite d'une décision unanime rendue par le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) le 18 février, plus rien ne fait obstacle à ce que le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Transport Besner (CSN) reçoive son certificat d'accréditation syndicale.

Mécaniciens de machines fixes à McGill

Les 25 opérateurs et mécaniciens de machines fixes de l'Université McGill à Montréal ont fondé un syndicat, affilié également à la CSN. Ils étaient membres du Syndicat canadien des officiers de la marine marchande (FTQ) depuis 20 ans.

Meubles Beauceron

C'est à l'unanimité que les 95 employé-es de Meubles Beauceron, à Saint-Georges-de-Beauce, ont adhéré à la CSN, le 21 février. Une semaine auparavant, ils s'étaient prononcés dans une proportion de 88 pour cent en faveur d'une désaffiliation de la CSD.

Résidence Saint-Malo

Au nombre de 30, les employé-es de la Résidence Saint-Malo, située sur la rue Bord-de-l'eau Ouest à Longueuil, ont préféré la CSN à la section locale 800 de l'Union des employé-es de service (FTQ).

Nation huronne Wendat

Le syndicat CSN représentant 95 employé-es réguliers de la Nation huronne Wendat a reçu son certificat d'accréditation syndicale, le 13 février.

Comité social Centre-Sud

Spécialisées dans l'animation et l'éducation populaire, ainsi que les services alimentaires de première ligne et autres, quelque 20 personnes à l'emploi du Comité social Centre-Sud, à Montréal, ont joint les rangs de la CSN, le 27 février. Animer, former et nourrir

des citoyen-nes des quartiers populaires, c'est aussi rendre service au public. C'est donc la Fédération des employées et employés de services publics qui négociera leur prochain contrat de travail. Les employé-es du 1710 de la rue Beaudry étaient auparavant membres d'un syndicat indépendant.

Extrudex Aluminium

Vient également d'être reconnu par le ministère du Travail, le syndicat CSN des 43 employé-es d'Extrudex Aluminium, à Bernière. Le syndicat s'était adressé au ministère le 26 janvier.

C.S. des Chutes-Chaudière: toujours CSN

Les 350 employé-es de soutien des Chutes-Chaudière demeurent membres d'un syndicat affilié à la Fédération des employées et employés de services publics de la CSN (FEESP-CSN). Après les avoir courtisés et après avoir déposé une requête en accréditation durant la dernière campagne de changement d'allégeance syndicale, l'automne dernier, dans l'espoir de les représenter, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) s'est désistée, le 10 février.

M.C.

Faire lire
nouvelles csn,
c'est militer

Days Inn Montréal Un an de grève déjà



Le secteur des syndicats de l'hôtellerie affiliés à la Fédération du commerce de la CSN a manifesté sa solidarité à l'endroit des travailleuses et des travailleurs de l'hôtel Days Inn de la rue Guy, à Montréal. Les 50 employé-es sont en grève depuis le 9 mars 1997.

Un an déjà que les 50 employé-es du Days Inn de la rue Guy à Montréal sont en grève. Ancienneté, sous-traitance, statut d'employé: voilà ce qui représente un écueil à un règlement depuis le 9 mars 1997. Avant le conflit de travail, le salaire moyen était de 12,50 \$ l'heure. La convention collective est

échue depuis le 30 juin 1996. L'hôtel et sa gestion relèvent des compagnies à numéro autour desquelles gravitent les hommes d'affaires Vittorio De Vitto, Steve De Vitto et Paul Durocher. On retrouve également ces entrepreneurs à l'Auberge Universel de la rue Sherbrooke, à Montréal. **M.C.**

Rouyn-Noranda Fin de la grève à la caisse pop

C'est dans une proportion de 82 pour cent que les 89 grévistes de la Caisse populaire Rouyn-Noranda ont entériné, le 3 mars, l'entente de principe convenue entre leur employeur et leurs représentantes, après six semaines de grève.

L'effet combiné des augmentations de salaire (5 pour cent) et des modifications apportées à la durée de l'échelle salariale se traduiront par des

hausse de salaire totalisant 6,1 pour cent. Le nouveau contrat entre en vigueur du premier mai 1997 au 30 avril de l'an 2000.

Quant aux critères généraux et particuliers de formation professionnelle, au coeur du conflit, les parties en ont disposé par lettre d'entente durant la négociation, et ce jusqu'en 2003. L'introduction ou la révision des critères doit se faire par consensus.

M.C.

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>



Grève des bleus et des blancs de Rimouski

Après l'exercice de moyens de pression et deux débrayages sporadiques, les 115 cols bleus et 80 cols blancs de la Ville de Rimouski ont dressé les piquets de grève, les 20 et 24 février.

Le personnel de bureau veut l'assurance que les salaires ne seront pas touchés par une «réaffectation» involontaire. Ce groupe réclame des postes à temps complet pour les salarié-es de l'aéroport municipal, ainsi que des avantages comparables aux autres groupes. On se bat aussi pour que les surnuméraires aient la reconnaissance pleine et entière de leur ancienneté.

Les cols bleus veulent améliorer le système de classifications, renforcer la clause d'ancienneté et obtenir l'assurance-salaire pour un groupe d'employé-es saisonniers, soit près de 50 pour cent du personnel.

L'administration municipale demande aux employé-es des efforts de compression à même leur régime de retraite. Pourtant, on annonce un surplus de un million de dollars qui viendra s'ajouter aux sept millions de dol-

lars déjà accumulés. Les salaires sont «gelés» depuis 1993. La ville a récupéré un pour cent de la masse salariale durant

deux ans. Les négociations se poursuivent dans le cadre de la médiation instaurée par Québec.

M.C.



Rivière-du-Loup Elles ont gain de cause

Lasses d'être rappelées chaque année pour une période de vingt semaines, les 18 techniciennes en éducation spécialisées oeuvrant auprès de jeunes handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation à la Commission scolaire de Rivière-du-Loup ont passé l'automne à exercer une série de moyens de pression. Qui ont porté fruit puisque le président du Syndicat des employé-es de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage (FEESP-CSN), Gilles Monier, nous communique qu'une entente est intervenue.

Deux postes réguliers permanents ont été créés. Et tous les autres postes sont devenus des postes réguliers. Depuis dix ans, tout était à recommencer en rapport avec l'ancienneté par date d'embauche, le droit à du temps pour la préparation, le perfectionnement, les assurances collectives et les congés de maladie.

M.R.

LE TRAVAIL
D'UNE MULTITUDE D'HOMMES ET DE FEMMES
PRODUIT UNE **RICHESS**E INCALCULABLE



MAIS POURQUOI
LES **FRUITS** DE CE LABEUR
NE SERVIRAIENT-ILS QU'À COMBLER
LES CAPRICES DE **QUELQUES-UNS**
QUAND LES **BESOINS** FONDAMENTAUX DE LA **MAJORITÉ**
NE SONT PAS SATISFAITS?



MAIS POURQUOI
LES FRUITS DE CE **LABEUR**
NE SERAIENT-ILS PAS **PARTAGÉS** ÉQUITABLEMENT
ENTRE TOUTES CELLES ET TOUS CEUX
QUI LES ONT **PRODUITS**?



LA **RICHESS**E
EST LE **FRUIT** DES EFFORTS DE LA **MAJORITÉ**



NOUS REFUSONS
QU'ELLE DEMEURE ENTRE LES MAINS
D'UNE MINORITÉ

LA  **RICHESS**E,
ÇA SE PARTAGE!

États généraux
des syndicats
de la CSN
Printemps
1998

